

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

## ACTIVITES GROUPES 2024



*à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2024*

AGENCE ROULE MA POULE  
20, Chemin du Clos Paillard  
25000 BESANCON

## ART.1 | STATUT DE L'ENTREPRISE

L'Agence Roule ma Poule (désignée ROULE MA POULE ci-après), est une société à responsabilité limitée unipersonnelle en activité depuis le 15 mars 2016.

Siège social : 20 chemin du Clos Paillard – 25000 BESANCON.

Immatriculation au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours auprès d'ATOUT FRANCE sous le numéro IM025200001.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de GENERALI IARD, 2 rue Pillet-Will – 75009 Paris.

Garantie Financière souscrite auprès d'ATRADIUS, 159 rue Anatole France – 92596 LEVALLOIS PERRET Cedex.

## ART.2 | NOS ACTIVITES GROUPES

Les conditions de vente ci-dessous sont applicables pour l'ensemble des activités groupes commercialisées par ROULE MA POULE et vendues directement au client final ou par le biais d'intermédiaires :

- Olympiades & multi-activités
- Jeux de plateaux, gestion & stratégie
- Jeux de piste et énigmes
- Construction & collaboration
- Circuits découverte

## ART.3 | RESERVATION & PAIEMENT

### 3.1 | RESERVATION DE VOTRE ACTIVITE

Vous pouvez réserver votre activité auprès de notre équipe directement par téléphone ou par email. La demande de devis ne constitue pas une réservation. La réservation ne sera confirmée qu'après la réception du contrat de réservation signé et règlement de l'acompte. La nature de l'activité réservée, le site accueillant l'événement et l'effectif du groupe doivent obligatoirement être communiqués à la réservation.

### 3.2 | ACOMPTE

Un acompte égal à 30% de la somme totale de la prestation devra être réglé par virement ou chèque bancaire au moment de la réservation.

### 3.3 | REGLEMENT DU SOLDE

Sauf mention contraire, le règlement du solde de la prestation devra être effectué à réception de la facture de solde, une fois la prestation exécutée. Tout retard de règlement entraînera de fait l'application de pénalités de retard.

### 3.4 | MOYENS DE PAIEMENT

L'ensemble de nos prestations peuvent être réglées par virement ou chèque bancaire.

### 3.5 | FACTURE

Nous pouvons, à votre demande, vous adresser une facture pour chaque étape de votre réservation (acompte et règlement du solde). Dans tous les cas, une facture récapitulative globale vous sera directement adressée par notre équipe à la suite de l'événement.

## ART.4 | MODALITES FINANCIERES

### 4.1 | PRIX

Les prix applicables à la signature du contrat de réservation figurent sur le dernier devis établi par notre équipe (et en cours de validité).

## ART.5 | MODIFICATION, ANNULATION, REPORT DE PRESTATION(S) DU FAIT DU CLIENT

### 5.1 | MODIFICATION DE L'EFFECTIF

L'édition du contrat de réservation est soumise à la communication d'un effectif précis par le client au jour de la signature du contrat. Cet effectif est considéré comme base de référence pour la facturation de la prestation réservée.

En cas de modification ultérieure de l'effectif (et dans un délai limite de 15 jours avant l'exécution de la prestation), un avenant au contrat de réservation pourra être édité. Le tarif sera alors actualisé, tenant compte de cette modification.

Dans le cadre de certaines activités pouvant nécessiter l'intervention de prestataires tiers imposant le versement partiel voire intégral de leur prestation au moment de la réservation, ROULE MA POULE se réserve le droit de refacturer au client ce montant en cas de modification des effectifs même si l'information est donnée au moins 15 jours avant l'événement.

## 5.2 | ANNULATION DE LA PRESTATION DU FAIT DU CLIENT

En cas d'annulation de la prestation de votre fait, et quel qu'en soit le motif, les frais d'annulation suivants s'appliquent :

**Jusqu'à 30 jours de la prestation** : 30% du prix total figurant au contrat (montant de l'acompte)

**De 29 à 15 jours avant la prestation** : 60 % du prix total figurant au contrat

**A moins de 15 jours de la prestation** : 100 % du prix total figurant au contrat

Toute annulation doit être communiquée par écrit à ROULE MA POULE. La date figurant sur le document produit déterminera l'application des frais énoncés ci-dessus.

## 5.3 | REPORT DE LA PRESTATION DU FAIT DU CLIENT

Le client a la possibilité de reporter une prestation réservée, en remplissant les conditions suivantes :

- la décision de report doit être communiquée par écrit au moins 30 jours avant la date de l'événement
- la date de report devra être communiquée par écrit dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date de réservation initiale de la prestation.
- la date de report ne pourra en aucun cas dépasser de plus de 12 mois la date initiale
- un seul report est possible, au-delà il sera considéré comme une annulation (il sera alors fait application des conditions prévues à l'article 5.2)

Dans le cas d'un report de prestation remplissant les conditions ci-dessus, l'acompte versé sera automatiquement transformé en avoir, dès lors que la date de report aura été définie. Dans tous les autres cas, il sera fait application des conditions d'annulation prévues à l'article (5.2).

*Exemple : pour un événement le vendredi 28 avril 2023*

- date limite pour communiquer le report : 28 mars 2023
- date limite pour communiquer la date de report retenue par le client : 28 octobre 2023
- date limite de report de la prestation : 28 avril 2024

## ART.6 | ANNULATION DE PRESTATION(S) DU FAIT DE ROULE MA POULE

### 6.1 | ANNULATION DE PRESTATION(S)

Pour les prestations d'animation, en cas de force majeure, ROULE MA POULE se réserve le droit de modifier ou d'annuler une prestation qui ne pourrait être maintenue dans des conditions de sécurité suffisantes. Dans ce cas, ROULE MA POULE fera le nécessaire pour proposer une prestation de substitution. En cas d'impossibilité, un remboursement de l'acompte versé par le client sera proposé, sans qu'aucun autre dédommagement ne puisse être demandé par le client.

## ART.7 | RESPONSABILITES

### 7.1 | RESPONSABILITES DU CLIENT & DES COLLABORATEURS

Dès la réservation, il est de la responsabilité du CLIENT de s'assurer que les prestations commandées (notamment celles comprenant des activités sportives) soient compatibles avec l'état de santé et / ou la condition physique des participants.

Compte-tenu de la nature des activités proposées, LE CLIENT s'engage à accepter les risques inhérents liés à ce type d'activités et à ne pas faire porter cette responsabilité à la société ROULE MA POULE.

Lorsque le lieu d'activité a été retenu par le CLIENT, celui-ci doit s'assurer que le site soit conforme aux règles de sécurité et le cas échéant avoir sollicité préalablement l'autorisation d'occupation du lieu auprès des autorités ou interlocuteurs compétents. Le site devra être accessible sur une plage horaire suffisante, en tenant compte du temps d'installation et d'enlèvement du matériel nécessaire à l'exécution de la prestation.

Durant toute la durée de l'activité, LE CLIENT s'engage à veiller au bon comportement de ses collaborateurs et au respect des consignes de sécurité communiquées par les animateurs. Les participants s'engagent à pas être sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants durant l'activité.

A défaut, ROULE MA POULE, pourra refuser l'accès au CLIENT ou à certains des participants qui ne respecteraient pas ces consignes de sécurité. Le CLIENT ne pourra prétendre à aucun remboursement ni aucunes indemnités.

### 7.2 | RESPONSABILITE DE L'AGENCE ROULE MA POULE

Le Client est informé que la société ROULE MA POULE souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle des Organismes et vendeurs de voyages ou de séjours auprès de la compagnie GENERALI IARD.

ROULE MA POULE s'engage à exécuter les prestations telles que mentionnées au contrat de réservation en prenant toutes les dispositions nécessaires à cet effet, notamment en termes de moyens humains, matériel et sécuritaire.

## LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Besançon.